

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS**

Séance du lundi 10 juillet 2023
Délibération n°2023-13

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 11
Représentés : 2

Votes :

Pour : 13
Contre : 0
Absentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 04 juillet 2023 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : mardi 04 juillet 2023

Présents : Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Alain FOURNIER, Florence LAUSSEL, Vincent BOUBAL, Valérie GROS, Gaëlle ROUX- MENON, Jean Michel CLAREY, Bernard TREMOULET, Yves LEBORGNE, Catherine DUSCHA

Absents :

Absents excusés : Séverine RAMON, Thierry AILLAUD

Pouvoirs : Séverine RAMON à Claudie BERARD, Thierry AILLAUD à Bernard TREMOULET

Secrétaire de séance : Gaëlle ROUX- MENON

Décision modificative n°1 – Budget communal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la commune d'Argelliers présenté en séance publique au Conseil Municipal le 13 avril 2023,

Claudie BERARD propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

Cette décision modificative est prise suite afin de prendre en charge les intérêts supplémentaires à régler concernant la ligne de trésorerie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

Dans la section de fonctionnement :

- De diminuer le compte 022/022 « dépenses imprévues » pour un montant de 3 000 euros,
- D'augmenter le compte 6615/66 « intérêts c/courants » de 3 000 euros.

Les modifications au budget sont présentées dans les tableaux suivants :

Budget COMMUNAL Section de fonctionnement			
Dépenses			
Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
022	022	Dépenses imprévues	- 3 000 €
		<i>Crédits ouverts au compte avant modification</i>	57 280 €
		<i>Crédits ouverts au compte après modification</i>	54 280 €
66	6615	Intérêts c/courants	+ 3 000 €
		<i>Crédits ouverts au compte avant modification</i>	6 240 €
		<i>Crédit après modification</i>	9 240 €
Total DM 1			3 000 €

Fait à ARGELLIERS, le 10/07/2023

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le

Après affichage le

La Secrétaire
Gaëlle ROUX- MENON

Le Maire
Pierre AMALOU

